

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Du 25 septembre 2008**

L'an deux mil huit, le vingt cinq septembre à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 18 septembre 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en son siège, sis 14 bis, rue Favier à POMMEUSE, sous la présidence de Michel COMMANAY, Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

Présents membres titulaires :

**Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux** : Raoul LAVÉRIE, Bernard HAMELIN, Philippe GALY ;

**Représentant la commune de Faremoutiers** : Michel COMMANAY, Marie Claude POVIE, Alain GRIES ;

**Représentant la commune de Guérard** : Jean Pierre CÉ, Denis HERTZ, Christine GILLOIRE ;

**Représentant la commune de Pommeuse** : Jacques ALONSO, Annie PATERNOSTRE, Jean Pierre DARDANT, Franck DUBUGET, Yves PAINDAVOINE ;

Présents membres suppléants :

Bruno DUMONT, Josette MARTIN, Gérard RIBINIK, Anne Marie THIEBAUT, Pierrette TURLAN, Patrick VILLOINGT ;

Absents membres titulaires :

Bruno GIBERT, représenté par B. DUMONT

Marc GILLOOTS qui a donné pouvoir à Josette MARTIN

Pierre DREYFUS qui a donné pouvoir à Jean Pierre CÉ,

Secrétaire de séance : Annie PATERNOSTRE

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

**ORDRE du JOUR**

- Budgets supplémentaires :
  - a) Budget principal
  - b) Budget annexe hôtel d'entreprises
  - c) Budget annexe assainissement
- Indemnités allouée au trésorier principal
- Avenant au contrat d'Armor Cuisine
- Modification des délégués au Syndicat du Grand Morin
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Taxe de raccordement
- Création d'une commission Sapin
- Journée de solidarité
- CLAIR validation des actions :
  - a) Aide au fonctionnement du RAM
  - b) Aménagement des zones d'activités
  - c) Formation à la méthode bilan carbone
- CLAIR désignation des délégués
- Désignation des entreprises chargées des travaux d'assainissement et des contrôles
- Informations et questions diverses

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 3 juin 2008, il est approuvé et signé.

## **1/ Budget Supplémentaire 2008**

### **a) budget principal**

Après présentation et débat sur le budget supplémentaire 2008,

- équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 232 303.07 €
- équilibré en dépenses et recettes d'investissement à 1 335 421.43 €

Après délibération, le conseil approuve, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2008.

### **b) Budget annexe hôtel d'entreprises**

Après présentation et débat du budget supplémentaire 2008,

- équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 11 044.02 €
- équilibré en dépenses et recettes d'investissement à 96 634.07 €

Après délibération, le conseil approuve, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2008 de l'Hôtel d'Entreprises.

### **c) Budget annexe assainissement**

Après présentation et débat du budget supplémentaire 2008,

Il est rappelé que le budget a été exécuté avec les reprises des comptes administratifs 2007 (assainissement) des communes de Dammartin sur Tigeaux et de Guérard,

- équilibré en dépenses et recettes d'exploitation à 101 420.09 €
- équilibré en dépenses et recettes d'investissement à 3 566 591.14 €

Après délibération, le conseil approuve, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2008 du budget annexe assainissement.

## **2/ Indemnités allouée au trésorier principal**

M. le Président, informe le conseil, que Mme le trésorier principal sollicite l'attribution des indemnités suivantes avant prélèvement :

- l'indemnité de conseil, pour un montant de 551.65 €
- l'indemnité de confection de budget pour un montant de 45 €;

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire rejette cette décision à 14 voix contre et 3 voix pour.

## **3/Avenant au contrat d'Armor Cuisine**

Le Président informe le conseil de la demande du prestataire ARMOR CUISINE, de procéder à une augmentation du tarif relatif aux prestations de restauration pour les accueils de loisirs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 ;

Dit que le nouveau tarif sera de 2.40 €HT, soit 2.53 €TTC,

Dit que la dépense est imputée au chapitre 11, article 60623.

Demande l'autorisation de procéder à la signature de l'avenant avec la société Armor Cuisine.

Après délibération, le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

## **4/Modification des délégués au Syndicat du Grand Morin**

Le Président informe que le syndicat du Grand Morin nous demande de procéder à l'élection de huit membres titulaires et autant de suppléants.

Il y a lieu donc de modifier notre délibération du 8 avril 2008, n°24/08

Sont désignés comme délégué, afin de représenter la communauté de communes :

TITULAIRES : DE CLERCK Christophe, PATERNOSTRE Annie, PAINDAVOINE Yves, GILLOIRE Christine, THIEBAUT Anne-Marie, HAGUENIER Thierry, GALY Philippe, LONGHI Michel ;

SUPPLEANTS : DARDANT Jean-Pierre, COLIN Thérèse, CE Jean Pierre, GILLOOTS Marc, FONTAINE Pierre, RIBINIK Gérard, MAREIGNER Muriel, JAUBERT Stéphanie

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

### **5/Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Le Président, rappelle que la communauté de communes n'a pas compétence pour décider des exonérations de la TEOM, cette compétence revient au S.M.I.C.T.O.M. de Coulommiers ;

Dit qu'il revient au conseil communautaire d'émettre un avis ou des propositions sur les demandes d'exonérations et de les transmettre au S.M.I.C.T.O.M pour l'année 2009 :

Propose :

- o les propriétaires de terrain de camping, ici nommé : le Chêne Gris
- o les maisons de retraite,
- o maisons médicalisées, ADAPEI
- o l'hôtel d'entreprises de la communauté de communes de la Brie des Moulins

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

### **6/Taxe de raccordement : cas particulier sur la commune de Guérard**

Le Président, informe le conseil d'un cas particulier qui s'est produit lors d'un dépôt de permis de construire sur la commune de Guérard ; deux taxes de raccordement sont réclamées alors qu'il n'y a qu'un seul branchement ;

Le permis de construire a été déposé au nom de M. et Mme DUVAL-DESTIN Marc, sur un terrain sis 18 rue de Dammartin 77580 Guérard.

Le Président, propose de réclamer une seule taxe de raccordement, à savoir 1250 €

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

### **7/Création d'une commission Sapin**

Les procédures de délégation de service public sont régies par les dispositions de la loi relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques («Loi Sapin du 29 janvier 1993 »).

Une procédure de délégation de service public va être engagée pour l'exploitation par affermage des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration de Dammartin sur Tigeaux.

Au préalable, les membres de la « commission Sapin » doivent être désignés. L'article 43 de la loi du 29 janvier 1993 précise que pour une collectivité de plus de 3500 habitants, la commission est composée du Président et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein. Le nombre de suppléants est égal à celui des membres titulaires.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création de la commission SAPIN et la désignation des délégués comme suit :

Sont désignés comme délégué :

Président : Michel COMMANAY

Titulaires : P. CLAUSIER, JP CE, A. PATERNOSTRE, B. HAMELIN, A. GRIES ;

Suppléants: J.P. GRASSET, J. ALONSO, C. GILLOIRE, F. DUBUGET, A.M. THIEBAULT.

### **8/Journée de solidarité**

Vu la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,

Considérant la circulaire du Centre de Gestion n°2008/19 du 20/05/08

Le Président,

Informe des modalités de réalisation de la journée de solidarité :

1° le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai,

2° le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur,

3° toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuel.

Dit qu'en application du 1°, le lundi de Pentecôte, au même titre que les autres jours fériés (sauf le 1<sup>er</sup> mai) peut être travaillé pour accomplir la journée de solidarité, à condition que cette modalité ait été prévue par délibération et après avis du comité technique paritaire.

Propose au conseil d'effectuer la journée de solidarité le lundi de Pentecôte pour les années à venir,  
Dit que l'avis du comité technique paritaire sera demandé,  
Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

### **9/CLAIR validation des actions :**

#### **a) Aide au fonctionnement du RAM**

Le Président, rappelle que l'objectif est de pérenniser la mise en œuvre des actions mises en place depuis la création du RAM en juin 2005.

Dit que la CAF a renouvelé son agrément pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mai 2011,

Demande la validation de cette action auprès du CLAIR et de procéder à la demande de subvention correspondante.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

#### **b) Aménagement des zones d'activités**

Le Président, rappelle que l'objectif est d'améliorer le fonctionnement de l'existant, et au vu des différents éléments, propose la réhabilitation du réseau d'éclairage public et les travaux de plantations.

Dit que le montant de ces travaux s'évalue à 45 000 €HT ;

Demande la validation de cette action auprès du CLAIR et de procéder à la demande de subvention correspondante.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

#### **c) Formation à la méthode bilan carbone**

Le Président, rappelle que l'objectif de cette action est de former des agents à la méthode bilan carbone.

Les stagiaires seront capables à l'issue de cette formation :

- d'évaluer les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre d'une activité,
- d'utiliser le logiciel Bilan Carbone, avec ses différents composants pour les collectivités,
- d'analyser les graphiques obtenus avec le logiciel,
- d'établir des préconisations d'actions de réduction

Dit que le coût de la formation sera pris en charge à 50 % par le CLAIR

Demande la validation de cette action auprès du CLAIR et de procéder à la demande de subvention correspondante.

Après délibération, le conseil communautaire approuve cette décision à 9 voix pour, 2 contre et 6 abstentions.

### **10/CLAIR désignation des délégués**

Le Président propose de désigner les délégués qui représenteront la collectivité auprès du CLAIR.

Sont désignés comme délégué, afin de représenter la communauté de communes au :

- bureau :
  - o Michel COMMANAY, Annie PATERNOSTRE, Josiane EBERHARDT
- comité de pilotage stratégie globale de développement économique
  - o titulaires : Michel COMMANAY, Annie PATERNOSTRE, Jacques ALONSO
  - o suppléants : Jean Pierre DARDANT, Denis HERTZ, Jean Pierre CÉ
- comité de pilotage concernant l'étude des enseignements artistiques pour la musique, la danse et l'art dramatique
  - o Jean Pierre CÉ

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, ces décisions.

### **11/Désignation des entreprises chargées des travaux d'assainissement et des contrôles**

Le Président, informe qu'un appel d'offre a été lancé pour les travaux d'assainissement sur les communes de Guérard et Dammartin sur Tigeaux. Ces travaux comprennent :

- lot 1 : la réhabilitation par méthodes sans tranchées de collecteurs situés rue de Dammartin et rue de Prémol à Guérard

- lot 2 : le remplacement de réseaux d'assainissement sur la rue de Bicheret, la rue de la Croix Saint Paul, la rue de la Manevrette, la rue Creuse rue de la Brosse à Guérard et l'extension du réseau d'assainissement sur la rue de la Fontaine à Dammartin sur Tigeaux

Suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offre du 19 septembre 2008 a retenu :

- pour le lot 1 : l'entreprise SEIRS TP pour un montant de 54 469 €HT.

- pour le lot 2 : l'entreprise SOBEA ENVIRONNEMENT pour un montant de 1 395 625 €HT.

Le Président précise que les montants des travaux sont prévus au budget assainissement 2008.

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise SEIRS TP pour le lot 1 et l'entreprise SOBEA Environnement pour le lot 2,

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général de Seine et Marne et du Conseil Régional d'Ile de France pour les travaux d'assainissement sur les communes de Guérard et Dammartin sur Tigeaux.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

### **12/Informations et questions diverses**

- CLAIR : Etude de faisabilité pour la mise en place d'un transport à la demande sur le bassin de vie de Coulommiers

Il est rappelé que la Préfecture a rejeté la délibération du 9/10/07 n°43/07 ; que cette étude entraînera automatiquement la modification des statuts avec pour conséquence l'obligation de prendre la compétence « transport » dans sa globalité ;

L'autre solution est la création d'une rubrique aide sociale facultative et d'inclure l'option : service à la personne et ainsi intégrer cette étude. Le conseil dans sa majorité n'est pas favorable à cette solution.

- DDR (dotation de développement rural) pour l'Hôtel d'Entreprises : une subvention de 125 520 €a été débloqué par l'Etat
- CAF : déblocage de la subvention construction CLSH D/T
- Les comptes rendu du conseil sont systématiquement adressés à tous les élus (municipaux et communautaire) et aux DGS. L'affichage s'effectue dans toutes les communes.
- Les convocations relatives aux commissions internes de la communauté de communes seront transmises par mail

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

**Le Président**  
**Michel COMMANAY**